

ACTION URGENTE

SERBIE. LES PARTICIPANTS À LA MARCHÉ DES FIERTÉS MENACÉS DE VIOLENCE

Les autorités serbes ont accepté que la Marche des fiertés de Belgrade ait lieu le 2 octobre. Amnesty International continue néanmoins de craindre que le droit à la liberté d'expression et de réunion des LGBT soit menacé par des groupes de droite.

À mesure que la date du défilé approche, différents groupes nationalistes réclament son interdiction et menacent ouvertement les participants de violence. Bien que le ministre de l'Intérieur ait déclaré publiquement que la Marche des fiertés ne serait pas interdite, il a exprimé ses craintes concernant les risques en matière de sécurité relatifs à cet événement.

Mladen Obradovic a annoncé que l'organisation nationaliste Obraz, qu'il dirige, prévoyait de manifester le même jour à Belgrade ; il a aussi appelé la police à refuser l'ordre de protéger les participants à cette Marche. Mladen Obradovic fait actuellement appel de sa condamnation pour avoir organisé de violentes contre-manifestations pendant le défilé, l'année dernière. D'autres groupes nationalistes appellent également leurs partisans à se rendre à Belgrade pendant la Marche des fiertés. L'organisation nationaliste Dveri et le Syndicat de la police ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils ont réclamé que le ministère de l'Intérieur interdise ce défilé et que les membres de la communauté LGBT l'annulent. Dveri organise en outre un mouvement de protestation la veille du défilé. Des menaces sous la forme de graffiti et d'affiches appelant à la violence visent les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres à Belgrade.

Amnesty International a salué les mesures prises par le ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement par la police de Belgrade, pour garantir le droit à la liberté d'expression des LGBT pendant la Marche des fiertés de Belgrade en 2010. Néanmoins, au vu des sentiments homophobes exprimés par certains groupes, l'organisation appelle les autorités à veiller à ce que les mêmes mesures soient mises en place pour le défilé de cette année.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à veiller à ce que le droit à la liberté d'expression et de réunion des militants en faveur des droits des LGBT soit pleinement respecté pendant la Marche des fiertés, notamment en fournissant une protection policière aux manifestants et organisateurs ;
- demandez-leur de soutenir publiquement cet événement et de condamner toutes les agressions ou menaces visant les organisateurs ou les manifestants ;
- engagez-les à mener sans délai une enquête impartiale et efficace sur toutes les agressions ou menaces dont ont été victimes les organisateurs du défilé, les participants ou toute personne appartenant à la communauté LGBT, et à veiller à ce que les responsables présumés soient traduits en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 OCTOBRE 2011 À :

Ministre de l'Intérieur

Ivica Dačić

Bulevar Mihajla Pupina 2
11 000, Belgrade, Serbie

Courriel : info@mup.gov.rs

Fax : +381 11 361 4929

Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Président de la Serbie

Boris Tadić

Andricev Venac 1
11 000, Belgrade, Serbie

Courriel :

kontakt.predsednik@predsednik.rs

Fax : +381 11 362 0676

Formule d'appel : *Dear President, /
Monsieur le Président,*

Envoyez vos messages de solidarité à :

Défenseurs des droits humains

Kneza Milosa 83

11 000, Belgrade, Serbie

Courriel : international@parada.rs

Formule d'appel : *Dear Sir or Madam, /
Madame, Monsieur,*

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de la Serbie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 253/11. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/EUR70/016/2011/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

SERBIE. LES PARTICIPANTS À LA MARCHE DES FIERTÉS MENACÉS DE VIOLENCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

C'est la quatrième fois qu'une marche des fiertés est prévue à Belgrade. En 2010, la police a protégé les participants de contre-manifestants violents ; plus de 100 personnes, principalement des policiers, ont été blessées. Le coût des dégâts matériels a été estimé à plus d'un million d'euros. En 2009, le défilé était aussi prévu pour septembre mais il n'a pas eu lieu car les autorités ont refusé au dernier moment de fournir des services de sécurité à la suite de menaces proférées par des groupes d'extrême-droite.

Amnesty International a participé à la Marche des fiertés de Belgrade en 2010 et connaît bien les énormes problèmes auxquels les autorités, et notamment le ministère de l'Intérieur, ont alors été confrontées. Il leur a fallu faire face à un gigantesque défi en matière de sécurité, causé par les menaces et les actions de groupes de droite. Malgré le déploiement de 5 000 policiers, ce qui aurait dû être un moment de célébration s'est transformé en l'un des pires épisodes de violence que Belgrade ait connus ces dernières années. Peu d'auteurs présumés de ces violences ou des menaces adressées aux organisateurs et aux partisans du défilé ont été traduits en justice.

Le maire de Jagodina, dans le centre du pays, dont le parti est inclus dans le gouvernement de coalition, a plusieurs fois affirmé que les gays sont malades et que l'homosexualité est contraire aux valeurs religieuses et familiales serbes, et a demandé l'annulation de la Marche des fiertés. Il a ajouté que les organisateurs de cet événement devraient être tenus responsables de tout acte de violence à Belgrade pendant le défilé, qu'il a qualifié de « parade de la honte ».

Le maire de Belgrade a déjà refusé de soutenir la Marche en déclarant qu'elle constitue un risque pour « les biens, les membres de la communauté gay, la police et les citoyens de Belgrade ».

Personnes concernées : Organisateurs de la marche des fiertés de Belgrade
Genre h/f : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 253/11, EUR 70/019/2011 28 septembre 2011

